

esquisses n° 24

Mars 2019

ÉDITORIAL

Chers membres,

2019 s'annonce exceptionnelle.

Bienvenue aux nouveaux membres qui ont rejoint le conseil d'administration: Sylvie Debré-Huerre, Marc Jeanclos, Olivier Masmonteil et Antoine Schneck.

Élu pour un second mandat de Président, je me réjouis de continuer à œuvrer en faveur de notre Société.

Ayant beaucoup grandi ces dernières années, l'@dagp s'engage dans une nouvelle étape. Elle est dorénavant installée près de Montparnasse, 11 rue Duguay Trouin dans des locaux spacieux, fonctionnels, conviviaux et plus propices au travail des équipes et à l'accueil des membres de notre communauté et de ses partenaires.

Des espaces dédiés aux rencontres et aux conférences permettent maintenant de communiquer aisément sur la propriété intellectuelle et ses droits, sur l'action culturelle et sa communication.

Car l'@dagp reste très vigilante face à l'enjeu du vote final de la directive européenne sur le droit d'auteur dans le marché unique numérique qui aura lieu au mois de mars.

Le 22 janvier dernier, huit artistes ont été distingués par les jurys @dagp en 2018, au cours de la Soirée des Révélation. Cet événement met en lumière les talents émergents dans les différentes disciplines artistiques, en présence des partenaires de l'@dagp et des représentants du monde de l'art.

Par ailleurs, je vous invite à découvrir dans les pages suivantes les dix lauréats de la Bourse Collection Monographie et les deux lieux de diffusion sélectionnés pour la première édition de la Bourse Connexion.

Christian Jaccard,
Président de l'@dagp

@dagp

pour le droit des artistes

sommaire

à la une

2

- Directive Européenne sur le droit d'auteur: décision finale en mars

à l'étranger

3

- OMPI: réunion des experts sur le droit de suite
- Colloque à Vienne sur le droit d'auteur

à suivre

3-5

- Eternal Network et la Ferme du Buisson, lauréats des bourses Connexion
- Les 10 lauréats des bourses Collection Monographie
- Parlement de la Photographie: une analyse à 360°
- Droit d'exposition: vers une mise en place effective et généralisée?
- ElaineAlain, des clins d'œil internationaux à la scène contemporaine française
- Culture(s) de demain, la troisième édition est lancée

à l'adagp

5-6

- Déclarez vos droits collectifs avant le 31 mars
- Nouvelle adresse pour l'ADAGP
- Les commissions consultatives du répertoire
- Le nouveau bureau du conseil d'administration

à savoir

7

- Précompte obligatoire depuis le 1^{er} janvier
- 2 publications essentielles pour les auteurs de BD
- La Cour de Cassation clôt le débat sur la charge du droit de suite
- Deux galeries condamnées à payer le droit de suite

à vous la parole

8

- Marion Papillon, fondatrice de Paris Gallery Week-end

à la une

Directive Européenne sur le droit d'auteur : décision finale en mars

Dans l'Esquisse de juillet 2018, nous vous annonçons que le rapport Voss concernant la directive sur le droit d'auteur dans le marché unique numérique avait été rejeté par les députés européens. Rediscuté, le projet de directive a finalement été approuvé par le Parlement le 12 septembre 2018.

Suite à ce vote, le projet a donc été examiné par les représentants du Parlement, de la Commission et du Conseil de l'Europe qui forment le Trilogue.

Pendant les cinq mois de négociation, la bataille des lobbies s'est progressivement accentuée. Les GAFAs (Google, Amazon, Facebook et Apple) accusaient ainsi l'article 13 d'être une atteinte à la liberté d'expression et envisageaient sans demi-mot, à travers des campagnes de désinformation massives, la « mort d'internet » si la directive venait à être votée.

À l'opposé, les défenseurs du droit d'auteur, rassemblés sous le collectif Europe For Creators, militaient fermement pour que les plateformes ne soient pas exemptées des droits dus aux artistes.

Europe For Creators rappelle - et c'est aussi, bien sûr, la position de l'ADAGP membre de ce collectif - que, si ces géants du Web profitent de la présence d'œuvres et d'artistes sur leur plateforme, ils doivent légitimement leur redistribuer des droits d'auteur.

Le 13 février 2019, après plusieurs réunions et d'intenses négociations, les représentants du Parlement, de la Commission et du Conseil de l'Europe ont finalement trouvé un accord sur le texte de la directive.

L'article 13, qui cristallisait les tensions, confirme que les GAFAs et autres plateformes de partage en ligne, telles qu'Instagram, Pinterest, Flickr, etc., devront mettre en place des contrats avec les artistes et ayants droits. Si aucun accord n'est trouvé, les plateformes devront faire leurs meilleurs efforts pour rendre indisponibles les contenus pour lesquels les titulaires de droits ont fourni les informations nécessaires et procéder promptement au retrait du contenu litigieux en cas de notification. Les efforts mis en place devront être proportionnés à la taille, la finalité et le modèle économique de la plateforme.

L'article réaffirme en outre les principes d'exception au droit d'auteur tels qu'ils étaient définis : citation, critique, revue de presse, caricature, parodie et pastiche. Les mêmes et les gifs ne seront donc pas concernés par la directive.

L'article 14 assure, de son côté, une rémunération juste et proportionnée aux artistes. Il ne retient pas la forfaitisation des droits.

Après cette étape décisive qu'est l'accord du Trilogue, la prochaine échéance sera le vote par le Parlement Européen au printemps 2019.

Dans l'attente de ce vote capital, l'ADAGP reste mobilisée.

Nous vous encourageons à consulter et à partager les messages diffusés par Europe For Creators (europeforcreator.eu) afin que cette directive européenne soit définitivement adoptée.

à l'étranger

OMPI: réunion des experts sur le droit de suite

Le 13 décembre dernier s'est déroulée à l'OMPI la première réunion de l'équipe d'experts sur le droit de suite. Elle fait suite à la grande conférence d'avril 2017 qui avait ouvert la discussion sur la reconnaissance du droit de suite au niveau international.

Des représentants de chaque continent se sont rassemblés pour approfondir différents points, en vue d'élaborer un rapport informant des aspects pratiques du droit de suite à l'échelle mondiale. Divers représentants des Etats membres de l'OMPI étaient présents comme Singapour, la Pologne, le Chili intervenant pour l'Amérique du Sud, la Géorgie pour les pays d'Europe centrale et des Pays baltes et le Sénégal pour le groupe Afrique.

Ils ont alimenté les discussions sur le droit de suite avec les intervenants experts présents:

- Sam Ricketson, professeur de droit de l'Université de Melbourne (Australie)
- Julio Carrasco Breton, artiste (Mexique)
- Mark Dogson, secrétaire général de la British Antique Dealers' Association (Royaume-Uni)
- Emilie Mermillod, de Seydoux Associés Fine Arts SA (Suisse),
- Et Marie-Anne Ferry-Fall, directrice générale de l'ADAGP (France)

Le comité est entré, dès la première séance, dans le vif du sujet en abordant des préoccupations pratiques telles que la détermination du taux du droit de suite, son mode de collecte et de distribution, la responsabilité de son paiement, les œuvres et les transactions qu'il concerne.

Le rapport des observations et commentaires de ces spécialistes sera présenté début avril lors du Comité des droits d'auteur et des droits relatifs organisé par l'OMPI.

Colloque à Vienne sur le droit d'auteur

Le 18 septembre dernier, 17 sociétés d'auteurs, dont l'ADAGP, se sont réunies deux jours à Vienne afin de plaider la cause des artistes des arts visuels auprès des autorités autrichiennes qui présidaient alors le Conseil Européen.

La responsabilisation des plateformes, les moteurs de recherche d'images, le framing, le danger des exceptions sont les grandes focales qui ont été abordées.

à suivre

Eternal Network et la Ferme du Buisson: lauréats des bourses Connexion

Le rayonnement international des artistes de la scène française est un des axes forts de l'action culturelle de l'ADAGP. Les Bourses Connexion ont ainsi été créées afin de permettre à des lieux de diffusion français de présenter le travail d'artistes de la scène nationale à l'étranger. Deux structures ont été distinguées fin décembre 2018.

Eternal Network présentera «Some of Us» au Kunstwerk Carlshütte (Allemagne), une exposition de 200 artistes de la scène française féminine des 20 dernières années. La particularité de ce projet est d'approcher la production artistique par le prisme du genre et de mettre en valeur la contribution des femmes dans la création contemporaine française.

La Ferme du Buisson aura, quant à elle, l'opportunité de monter l'exposition «L'économie des apostrophes» de Béatrice Balcou en Belgique. Grâce à la bourse Connexion, cette artiste pluridisciplinaire française sera accueillie au M-Museum de Louvain (Belgique).

Ces deux institutions lauréates disposent de 30 000 € chacune et de deux ans pour réaliser leur projet.

Le jury était composé des artistes Hervé Di Rosa et Eva Jospin, du critique d'art Gaël Charbau, du directeur de la rédaction de *The Art Newspaper*, Philippe Régnier, de la directrice honoraire de la RMN-GP, Valérie Vesque Jeancard et de la directrice adjointe chargée des arts plastiques au ministère de la Culture, Béatrice Salmon.

Les 10 lauréats des bourses Collection Monographie

Les bourses Collection Monographie soutiennent les artistes de la scène française dans un moment charnière de leur carrière: la publication de leur première monographie.

Cet ouvrage est un outil indispensable pour la diffusion du travail d'un artiste mais son coût est souvent un frein. En novembre 2018, le jury composé des artistes Jean-Michel Alberola et Hervé Télémaque, de Stéphane Corréard (critique d'art et directeur du Salon Galeristes), de Marc Vaudey (directeur du pôle création du Cnap) et de Pascale Brun d'Arre (créatrice et spécialiste des librairies boutiques de musées), a donc distingué 10 lauréats qui recevront chacun 15 000 euros pour mener à bien leur projet d'édition, en partenariat avec un éditeur, une galerie ou un centre d'art.

Les lauréats 2018:

- 1 Neil Beloufa, projet d'ouvrage avec l'éditeur Verlag der Buchhandlung Walther König.
- 2 Xavier Boussiron, projet d'ouvrage avec les éditions Flammarion.
- 3 Nicolas Chardon, projet d'ouvrage avec l'éditeur Connoisseurs en partenariat avec la Galerie Jean Bolly.
- 4 Béatrice Cussol, projet d'ouvrage avec l'agence spécialisée amac.
- 5 Jean-Pierre Formica, projet d'ouvrage avec la maison d'édition Cercle d'Art.
- 6 Thomas Lanfranchi, projet d'ouvrage avec la Galerie et éditeur Semiose.
- 7 Valérie Mréjen, projet d'ouvrage avec la Galerie Anne-Sarah Bénichou.
- 8 Eva Nielsen, projet d'ouvrage avec Manuella Editions, en collaboration avec Jousse Entreprise (Paris) et The Pill (Istanbul).
- 9 Aurélien Petrel, projet d'ouvrage avec le collectif d'artistes et éditeur ExposerPublier.
- 10 Dorothée Selz, projet d'ouvrage avec la maison d'édition Cercle d'Art.

Parlement de la Photographie: une analyse à 360°

Depuis le mois de septembre, l'ADAGP participe au Parlement de la Photographie. Initié par le Ministère de la Culture et la déléguée à la photographie, Marion Hislen, ce parlement est un lieu d'échange entre les différents acteurs du monde de la photographie. Son objectif est de dégager des préconisations concrètes d'action publique. Afin de tenir ces engagements et de répondre le plus justement aux enjeux spécifiques de cette discipline, le Parlement de la Photographie s'organise en groupes de travail qui se réunissent régulièrement: groupe diffusion (lieux de diffusion photographique), groupe édition, groupe galeries, groupe photojournalisme (les grands thèmes abordés sont la carte de presse et les métadonnées, le financement de la création photographique, les quotas et les contrats de syndication) et groupe patrimoine.

Le droit d'exposition: vers une mise en place effective et généralisée ?

Le droit d'exposition est le droit qui permet aux artistes des arts visuels de percevoir une rémunération en contrepartie de l'exposition publique de leurs œuvres.

Il fait partie intégrante du droit de représentation défini à l'article L.122-2 du code de la propriété intellectuelle, qui vise expressément la «présentation publique» des œuvres.

Pourtant, force est de constater que ce droit d'exposition est aujourd'hui bien mal respecté.

Et si personne ne conteste l'application du droit de représentation lorsqu'une musique est interprétée lors d'un concert ou qu'une pièce de théâtre est jouée en public, on ne peut que constater qu'il est fort peu de lieux d'exposition (musées, centres d'art, festivals...) qui respectent le droit dans les arts visuels.

Certes, l'ADAGP perçoit du droit d'exposition dans le cadre d'un certain nombre de conventions passées avec des musées ou bien de manière plus ponctuelle, à la demande des auteurs. On reste malheureusement loin d'une mise en œuvre systématique.

Depuis plusieurs années, l'ADAGP demande aux pouvoirs publics de mettre en œuvre les moyens budgétaires, pédagogiques et administratifs permettant de rendre enfin effectif ce droit.

Mais si plusieurs ministres ont, par le passé, pris l'engagement de s'en occuper, les actes n'ont jamais succédé aux paroles. Les choses sont toutefois en train de changer.

Sous l'impulsion décisive de la directrice adjointe chargée des arts plastiques, Béatrice Salmon, la direction de la création artistique du ministère de la culture a engagé il y a quelques mois des travaux en vue d'assurer à court terme (peut-être dès 2019) l'effectivité du droit d'exposition, du moins - pour commencer et enclencher un processus vertueux - pour les expositions d'œuvres d'auteurs vivants. L'idée qui semble émerger serait celle de la fixation d'un minimum de rémunération pour chaque exposition, complété d'un pourcentage sur la billetterie. L'ADAGP est étroitement associée à ces réflexions qui concordent avec la feuille de route 2017/2022 publiée mi 2017.

à l'ADAGP

Déclarez vos droits collectifs avant le 31 mars

Les auteurs dont l'ADAGP ne gère que les droits collectifs doivent nous retourner leurs bulletins de déclaration dès que possible. Ces bulletins se trouvent sur le site adagp.fr dans la rubrique « télécharger ».

En effet, afin que nous puissions revendiquer et calculer les droits 2018, il nous faut être informés de toutes vos publications qu'elles relèvent de l'édition, de la presse ou de la télévision.

Il est très important de nous déclarer les éditions étrangères (livres et presse).

En effet, l'ADAGP agit non seulement en France mais aussi dans le monde entier grâce au réseau de plus de 50 sociétés à l'étranger qui assurent la gestion des droits d'auteur sur leur territoire.

Pour être pris en compte, ces formulaires doivent nous parvenir par mail (droits.collectifs@adagp.fr) et au format Excel avant le 31 mars.

Pour plus de renseignements, contactez Catherine Simonet : catherine.simonet@adagp.fr - 01 73 79 78 94

Nouvelle adresse pour l'ADAGP

Depuis le 4 février 2019, l'ADAGP a quitté ses locaux historiques du 8^e arrondissement pour s'installer dans un nouvel espace de 1 300 m² entre Saint-Germain-des-Prés et Montparnasse. Ces nouveaux locaux - situés

au 11 rue Duguay-Trouin, Paris 6^e

- marquent un nouvel élan pour l'ADAGP. Ils offriront de meilleures conditions de travail aux équipes et un accueil plus adapté pour recevoir les artistes et ayants-droit ainsi que tous les partenaires et interlocuteurs. Nous ferons également vivre ces lieux avec un petit espace d'exposition et un auditorium de 130 places qui permettra l'organisation des assemblées générales, de colloques, de conférences de presse et de manifestations artistiques sur la construction de nos identités et de leurs représentations.

ElaineAlain, des clins d'œil internationaux à la scène contemporaine française

Premier dispositif mis en place par l'ADAGP pour soutenir le rayonnement de la scène française à l'international (et complété depuis 2 ans par les bourses Etant donnés), ElaineAlain est un compte Instagram lancé en octobre 2018.

Tous les mois, ce compte donne la parole à une personnalité internationale de l'art contemporain qui publie un court éditorial en anglais et fait découvrir, chaque semaine, un artiste de la scène française qu'il apprécie.

Collaborant avec des collectionneurs, des curateurs, des professionnels de l'art contemporain du monde entier, ElaineAlain dévoile autant de visions sur l'actualité artistique française qu'il existe de pays et de rapports à la création.

Suivez le compte @ElaineAlain sur Instagram

Culture(s) de demain, la troisième édition est lancée

L'édition 2018/2019 du programme « Culture(s) de demain » a commencé.

Menés en partenariat avec La Source et Le BAL/ La Fabrique du Regard, ces ateliers d'éducation artistique et culturelle permettent à 400 élèves du primaire au collège, en Ile-de-France et en Normandie, de développer leur créativité.

Chacun année, un thème encadre leur imagination qui peut toutefois prendre toutes les formes d'expression des arts visuels.

Pour cette édition, les élèves créent autour de la thématique « Demain nous appartient » et ils sont accompagnés dans leur production artistique par 17 artistes.

Leurs travaux seront présentés au Centquatre en juin. En attendant, retrouvez les films des éditions précédentes sur le site Internet ou sur la chaîne YouTube de l'ADAGP.

Les commissions consultatives du répertoire

Des commissions consultatives ont été mises en place pour le répertoire de la photographie, des arts appliqués, du livre jeunesse, de la bande-dessinée mais aussi pour la lutte contre les faux et contrefaçons.

Elles ont pour mission de conseiller et nourrir en propositions le conseil d'administration. En prise directe avec les problématiques inhérentes aux domaines des arts visuels qu'elles représentent, ces commissions peuvent ainsi transmettre leurs retours d'expérience sur les questions relatives à la gestion des droits, les actions de communication et d'action culturelle de l'ADAGP à destination de ces différents répertoires. Vous trouverez ci-dessous les membres de ces différentes commissions.

Commission

Action culturelle

C215

Anaïd DEREBEYAN

Rebecca DIGNE

Thomas LEVY-LASNE

Olivier MASMONTEIL

Meret MEYER

Antoine SCHNECK

Commission

Arts appliqués

Succession Pol

CHAMBOST

Matali CRASSET

Elizabeth GAROUSTE

Succession Jacques LE

CHEVALLIER

Hubert LE GALL

Guillaume PIECHAUD

Succession Jean PROUVE

Succession Danièle et

Jacques RUELLAND

Martin SZEKELY

Succession Line VAUTRIN

Commission BD

Marc-Antoine BOIDIN

François DIMBERTON

Gislaine DULIER

Christian LEROLLE

Christelle PECOUT

YOANN

Commission Livre

Jeunesse

Stéphane BARROUX

Manu BOISTEAU

Dorothée DE MONFREID

François DELEBECQUE

FRED. L

Roland GARRIGUE

Gilles RAPAPORT

Charlotte ROEDERER

Alex SANDERS

Laure Du FAY

Commission pour la lutte contre les faux et les contrefaçons

Fondation Le Corbusier

Miquel BARCELO

Succession Nicolas

DE STAEL

Succession René

MAGRITTE

Succession Olivier DEBRE

Successions Georges

BRAQUE, Henri LAURENS,

Mariette LACHAUD

Succession Joan MIRO

Succession MATTA

Succession CHAGALL

Succession Serge

POLIAKOFF

Commission Photo

Diane ARQUES

Jean-Philippe BALTEL

Alain BIZOS

Alix DELMAS

Pierre-Olivier

DESCHAMPS

Brigitte ENGUERAND

Eric FOUGERE

Nicolas GIRAUD

Valérie JOUVE

Romuald MEIGNEUX

Gilles ROLLE

Antoine SCHNECK

Le nouveau bureau du conseil d'administration

Le 17 janvier 2019, le conseil d'administration a élu le président et les vice-présidents de la société pour les trois prochaines années.

Christian JACCARD
est renouvelé dans ses
fonctions de président.
Les vice-présidents sont
Anaïd DEREBEYAN,
artiste, et **Joan PUNYET**
MIRÓ, ayant-droit
de Joan Miró.

Le conseil d'administration élu lors de l'assemblée générale du 18 octobre 2018 est composé de 16 membres, artistes et ayants-droit:

- Jean-Michel ALBEROLA
- Daniel BUREN
- Gustave DE STAËL VON HOLSTEIN (succession Nicolas DE STAËL)
- Sylvie DEBRE-HUERRE (succession Olivier DEBRE)
- Anaïd DEREBEYAN
- Hervé DI ROSA
- Elizabeth GAROUSTE
- Christian JACCARD
- Marc JEANCLOS (succession Georges JEANCLOS)
- Christine MANESSIER (succession Alfred MANESSIER)
- Olivier MASMONTEIL
- Meret MEYER (succession Marc CHAGALL)
- Alexis POLIAKOFF (succession Serge POLIAKOFF)
- Joan PUNYET MIRÓ (succession Joan MIRÓ)
- Philippe RAMETTE
- Antoine SCHNECK

à savoir

Précompte obligatoire depuis le 1^{er} janvier

Anciennement géré par la Maison Des Artistes et l'AGESSA, le précompte sur les droits d'auteur versés à partir du 1er janvier 2019 sera dorénavant effectué par l'ADAGP au bénéfice de l'URSSAF pour tous les artistes membres (à l'exception des architectes) dont le lieu de résidence fiscale est en France.

Selon votre situation, vous pouvez cependant bénéficier d'une dispense de précompte qu'il vous faut transmettre à l'ADAGP le plus tôt possible.

Si vous déclarez vos droits d'auteur en traitements et salaires, vos droits continueront, comme par le passé, à être précomptés. Le processus est automatique et vous n'avez pas de démarches complémentaires à faire.

En revanche, si vous déclarez vos revenus en BNC, vous pouvez être dispensés de précompte en envoyant le plus rapidement possible à l'ADAGP votre dispense annuelle de précompte:

- Pour les artistes inscrits à la MDA et ceux affiliés à l'Agessa en 2018, le document de dispense de précompte est téléchargeable sur votre Espace Privé MDA / Agessa
- Pour les assujettis Agessa en 2018, en l'absence de décret officiel à ce jour sur le justificatif à fournir, nous vous transmettrons plus d'informations ultérieurement.

Pour en savoir plus: www.secu-artistes-auteurs.fr

2 publications indispensables pour les auteurs BD

À l'occasion du Festival International de la Bande Dessinée d'Angoulême, l'ADAGP participait à la présentation de deux livrets qu'elle a co-financés.

«Auteur et autrice de bande dessinée, ah bon c'est un vrai métier?» édité par l'AdaBD

présente la création BD comme une véritable profession et conseille les auteurs sur le cadre fiscal, social, administratif et financier à adopter pour monter leur structure.

Vous pouvez télécharger gratuitement la publication sur la page Facebook de l'AdaBD.

«Le Contrat BD commenté, mode d'emploi du contrat d'édition, édition 2019», publié par le SNACBD,

approfondit les étapes et les conditions d'un contrat conclu entre un éditeur et un auteur BD, notamment la question de la rémunération. L'ouvrage est disponible auprès du SNAC (Paris) et prochainement en version pdf téléchargeable sur snac.fr

Ensemble, ces ouvrages rédigés de manière claire et didactique dotent les auteurs de bande-dessinée de toutes les clés pour bien comprendre et bien réussir leur professionnalisation.

La Cour de Cassation clôt le débat sur la charge du droit de suite

Le 9 novembre 2018, l'assemblée plénière de la Cour de cassation a tranché sur la question de la charge du paiement du droit de suite en cas de revente d'une œuvre d'art originale. Depuis la réforme du 1^{er} août 2006, le droit de suite était exclusivement imputé au vendeur.

Cependant, en 2009, à l'occasion de la vente Pierre Bergé - Yves Saint Laurent, Christie's a inséré dans ses conditions générales le transfert de la charge du droit de suite à l'acquéreur. Le Syndicat National des Antiquaires et le Comité Professionnel des Galeries d'Art ont saisi la justice afin d'obtenir la nullité de la clause pour concurrence déloyale.

Après 9 années de procédure, l'assemblée plénière de Cour de Cassation a jugé que

le paiement du droit de suite peut en effet être transféré contractuellement à l'acheteur

pour autant qu'un tel arrangement contractuel n'affecte pas les obligations et la responsabilité qui incombent à la personne redevable envers l'auteur. Le professionnel du marché de l'art reste responsable du paiement du droit de suite.

Deux galeries condamnées à payer le droit de suite

En octobre et décembre 2018, l'ADAGP a obtenu deux décisions judiciaires faisant droit à ses demandes. Le Tribunal de Grande Instance de Paris a prononcé la condamnation des galeries Cyrille de Gunzburg d'une part et Boccara d'autre part à payer du droit de suite ainsi que des indemnités. Neuf artistes et successions étaient concernés.

D'autres procédures sont actuellement en cours.

à vous la parole

Marion Papillon, directrice de la Galerie Papillon, vice-présidente du Comité Professionnel des Galeries d'Art et fondatrice de Paris Gallery Weekend.

Vous avez fondé en 2014 le Paris Gallery Weekend (PGW), dont la prochaine édition aura lieu les 17-19 mai 2019. A quel public s'adresse votre évènement ?

Depuis 5 ans, les galeries se mobilisent pour ce moment phare de l'année en proposant une cinquantaine d'événements aux visiteurs, chaque année plus nombreux. On met tout en œuvre pour inciter amateurs, professionnels et collectionneurs à suivre la manifestation le plus largement possible. L'accent est mis, pendant les 2 jours, sur la notion de parcours, pour que le public se rende dans un maximum de galeries, y découvre œuvres, artistes et expositions.

PGW s'appuie sur des partenariats forts entre institutions publiques et acteurs privés, témoignant de la vitalité de Paris.

Nous avons également multiplié les actions pour élargir les publics: sensibiliser le grand public qui se rend plus facilement dans les institutions que dans les galeries d'art, aider les amateurs d'art à devenir des collectionneurs, favoriser les rencontres et les échanges entre collectionneurs français, collectionneurs et professionnels étrangers qui se retrouvent à Paris à l'occasion de ce weekend exceptionnel...

Paris Gallery Weekend fédère en 2019 plus de 40 galeries, l'événement permet de mettre en avant le travail des galeries au sein de leur propre espace, et tend à créer une ambiance festive et dynamique qui facilite les ventes en galeries.

Le bilan est donc positif ?

PGW est un outil que les galeries s'approprient de plus en plus pour accroître leur rayonnement. Les « Gallery Weekend » se développent également dans de nombreuses villes dans le monde, de Chicago à Séoul, en passant par Bruxelles, Madrid, Londres ou encore Varsovie... soit plus de 30 weekends déjà recensés, ce qui témoigne de l'engouement pour ces événements qui valorisent la scène artistique à l'échelle d'une ville.

En tant que membre du comité ElaineAlain, comment favoriser le rayonnement de la scène artistique nationale ?

Nous avons fait le constat que nos artistes souffrent parfois d'un manque de visibilité à l'international, il faut donc trouver aujourd'hui les moyens de valoriser de manière plus efficace la qualité de la création contemporaine de la scène française.

Il paraît aujourd'hui indispensable de s'appuyer sur les réseaux sociaux et notamment Instagram qui s'est imposé dans le monde de l'art comme un outil de communication majeur, utilisé par de nombreux acteurs: collectionneurs, curators, galeristes, journalistes, amateurs... et bien sûr artistes.

@dagp

pour le droit des artistes

11, rue Duguay-Trouin
75006 Paris
www.adagp.fr

Société civile à capital variable
RCS Paris D 339 330 722

Esquisses, bulletin d'information
de l'ADAGP - mars 2019
Directeur de publication:
Marie-Anne Ferry-Fall
Graphisme: c-album